

De nombreuses « victoires de l'AMRF » en 2023

RURALITÉ

— Un plan France Ruralités

Attendu après l'Agenda rural, le gouvernement a présenté en juin une série d'actions nouvelles ou de soutiens aux initiatives locales rurales.

« VILLAGES D'AVENIR »

— Un programme d'ingénierie pour les communes rurales

Portée par les Maires Ruraux, cette idée a été reprise dans le plan « France Ruralités ». Ce programme vise à soutenir des communes rurales dans la conduite de leurs projets, avec le recrutement de 120 chefs de projets installés dans les préfetures et sous-préfetures des territoires ruraux, avec la mission d'accompagner les maires. Plusieurs milliers de communes ont répondu présentes et montrent que le monde rural vibre de projets. À voir quelles réponses l'État apportera à cet appétit !

ZRR

— Pérennisation du dispositif

Maintien des ZRR qui changent de nom pour devenir « France Ruralités Revitalisation ». La pérennisation à compter du 1/7/2024 de ce dispositif permettra aux communes rurales éligibles d'être aidées pour soutenir l'installation d'entreprises, de professionnels de santé, etc. Avec deux catégories dont les FRR+ pour les communes plus pauvres. Même si cette pérennisation apporte satisfaction, l'AMRF regrette que l'État continue d'oublier des communes en privilégiant un regard par l'EPCI plutôt que par la commune.

BIODIVERSITÉ

— La dotation plus que doublée

L'augmentation de la dotation biodiversité de 40 à 100 millions d'euros est une reconnaissance de la contribution de certains territoires ruraux (+ de 8000 communes rurales) aux enjeux de la biodiversité et l'apparition du critère superficie dans l'allocation des moyens, mieux pris en compte que le nombre d'habitants. C'est un premier pas en attendant la création d'une véritable Dotation Aménités rurales (DAR) proposée par l'AMRF, sur la base du foncier non-bâti, afin de reconnaître l'espace en tant que tel, et pas uniquement les actions liées à la biodiversité.

DOTATIONS

— Les hausses prévues dans le PLF 2024

Augmentation de la DSR de 150 millions d'euros, dont 60% pour la part péréquation. S'y ajoute la création de 120 chefs de projets pour 6 M€.

STATUT DE L'ÉLU

— Vers la reconnaissance

Avec des propositions de lois imminentes pour améliorer les conditions d'exercice du mandat et donner, enfin, une visibilité aux problématiques de l'articulation mandat-vie professionnelle, fortement portées par les Maires Ruraux. Hausse de 15 millions d'euros pour la dotation pour l'élu local sans critère de potentiel financier en dessous de 1 000 habitants.

ÉCOLE

— Visibilité sur 3 ans de la carte scolaire

Parmi les mesures de « France ruralités », a été reprise une demande de l'AMRF : mettre en place une vision sur 3 ans de l'évolution de la carte scolaire et créer une instance départementale de dialogue pour associer systématiquement les élus locaux.

URBANISME

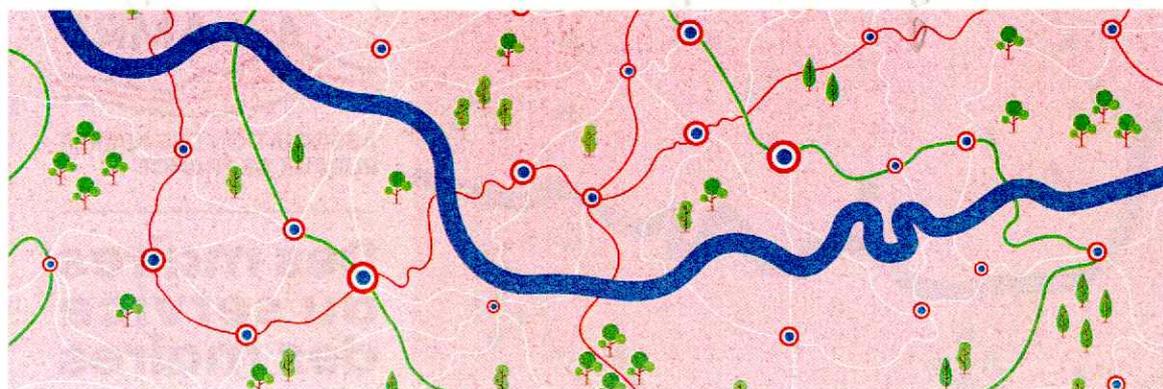
— Modification du Zéro Artificialisation nette

Report des délais de modification des documents d'urbanisme ; garantie rurale de 1 ha pour toutes les communes dotées d'un document d'urbanisme pour éviter un gel du développement communal ; amélioration de la concertation des élus locaux grâce à la représentation des communes sous RNU dans les conférences régionales du ZAN ; et prise en compte des efforts de sobriété passés des collectivités dans la répartition des objectifs de réduction de consommation d'ENAF.

JUSTICE

— Soutenir un élu agressé

La loi du 24 janvier 2023 permet aux associations nationales d'élus et aux associations départementales (créées depuis 5 ans et affiliées) de se constituer partie civile pour soutenir au pénal un élu municipal victime d'agression. Déjà plusieurs victoires.



SÉCURITÉ

— Plus de gendarmes et des liens renforcés

Les premières des 238 brigades promises au monde rural ouvrent dans les campagnes fin 2023. Le reste sera installé d'ici 2027.

PETITE ENFANCE

— Reconnaissance du rôle des communes

Les communes sont désignées comme « autorité organisatrice » dans le futur service public de la petite enfance, avec la faculté - si elles le souhaitent - de déléguer ou transférer cette compétence à un niveau supra-communal (syndicat ou EPCI à fiscalité propre).

JEUNESSE

— Prolongation du volontariat territorial en administration (VTA)

Ce dispositif vise à soutenir l'engagement de la jeunesse en milieu rural, avec une enveloppe de 4,5 millions d'euros.

HANDICAP

— Financement des AESH

Dépôt d'une proposition de loi au Sénat pour rétablir une prise en charge financière par l'État du financement des dépenses d'AESH sur le temps méridien, comme le demande l'AMRF.

SPORT

— Généralisation du Pass'Sport

Généralisation du dispositif Pass'Sport ouvert sur tout le territoire aux 5 000 associations agréées Sport ou Jeunesse et Éducation Populaire proposant une activité sportive. Ces évolutions permettront de diversifier l'offre accessible, notamment en zone rurale.

SECRÉTAIRES DE MAIRIE

— Revalorisation à venir

Une proposition de loi est en cours pour revaloriser le métier de secrétaire de Mairie, véritable binôme du maire. L'AMRF soutient la revalorisation de cette fonction par la hausse de salaire, mais demande à ce que les sommes soient assumées pour partie par l'État dans le cadre de sa dotation générale. Hausse du financement des MFS à 40 000 € avec une prime pour les MFS en FFR.

TRANSITION

— Les maires aux manettes

La loi d'accélération sur les ENR donne au maire le pouvoir de désigner lui-même, sans tutelle de son EPCI, les zones qu'il souhaite dédier à l'installation de solution d'ENR. L'AMRF a obtenu un délai au-delà du 31 décembre 2023 pour définir ces zones. L'AMRF siège dans les Comités régionaux de l'Énergie.

Pourquoi adhérer ?

Accéder à de nombreux services

L'AMRF met à disposition de ses adhérents de nombreux services et ressources :

- **36 000 communes** : abonnement au journal mensuel qui aide les maires à se tenir au fait de l'actualité avec une information précise et ciblée
- **www.amrf.fr** : le site d'informations des maires, des communes rurales et de la ruralité (actualités, dossiers, argumentaires)
- **Lettres d'information** : le Net-Infos détaille chaque semaine l'actualité de la gestion de vos communes
- **Campagnol.fr** : offre une solution de site internet communal, ainsi qu'une nouvelle application mobile avec accompagnement gratuit sur-mesure, pour rester connecté(e) à vos administrés
- **Ingénierie** : aide à l'identification des sources de financement ou accompagnement dans le cheminement de votre projet
- **Dépannage juridique** : apporte des éclairages et des informations juridiques de premier secours

- **En 2024 on accélère et on continue la pression !**
- **Rejoignez les plus de 12 000 communes adhérentes !**